

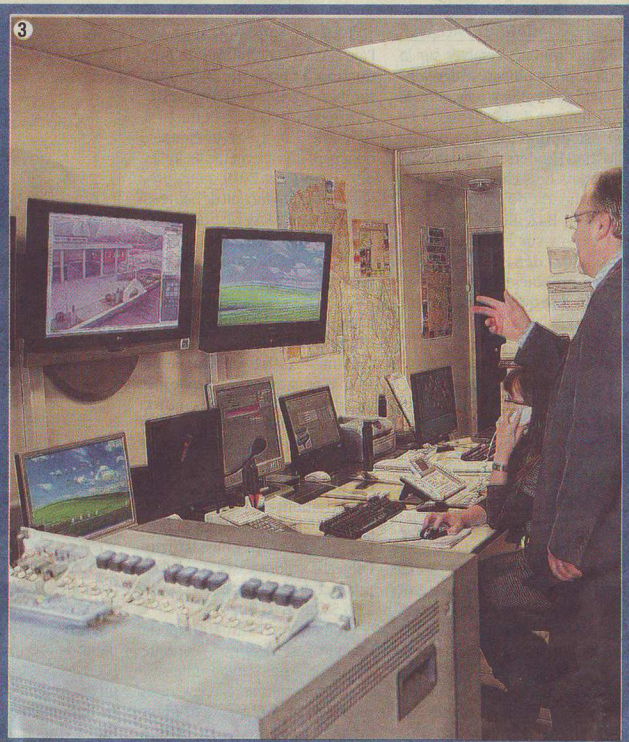


Vidéosurveillance : un marché

Croissance à deux chiffres, dopage technologique, élaboration fragmentaire d'un cadre réglementaire, le marché est incandescent.

Une entreprise ardennaise lance un réseau de franchises d'ambition nationale.

Efficacité, dérives en tout genre et modèle de société font débat.



La vidéosurveillance et la télé-surveillance sont dans les starting-blocks d'une phase inflationniste en France, poussée par la sécurité publique et les nouvelles prouesses technologiques.

Photos Christian LANIENCOIS et tanguy PALLAVER

DOSSIER TANGUY PALLAVER

Vidéosurveillance, vidéo-protection, dis-moi quel est ton nom ? Toi qui pousSES partout frénétiquement, affichant une fertilité record... Toi qui te pares de robes si variées et si différentes d'une situation à l'autre, parfois bienveillante, parfois répressive... Toi qui ne nous dis pas clairement à quelle sauce

te manger... Sel ? Poivre ? Piment ? Toi qui colonises les terres sombres ou humides de l'insécurité, pour en faire jaillir tantôt la sérénité, tantôt la méfiance...

Une amanite. Savoureuse, à qui goûte à la tranquillité retrouvée ou à la justice réparée. Délicieuse à la bouche des entreprises, à qui tu promets une croissance globale à deux chiffres. Revigorante

au palais des travailleurs, à qui tu réserves au moins 100 000 embauches en dix ans. Pimentée aux lèvres des techniciens, que tu engages sur les défits de la surveillance intelligente.

Décevante dans l'assiette de l'éducateur, qui préfère soigner les causes aux conséquences et à qui tu ne feras pas avaler que tu es la meilleure solution à la délin-

quance. Vénéneuse à la langue des juristes, toi qui n'es pas coutumière du droit chemin. Toi qui t'inquiètes peu des dérives tor-

dues de ceux qui possèdent les données des autres, susceptibles d'en faire tout et n'importe quoi dans leur propre intérêt et à l'insu

de la personne concernée, toi qui t'inquiètes peu du laxisme législatif en matière d'accès à l'information sur nos propres données et en matière de recours contre d'éventuels usages détournés. Toxique à l'estomac de celui qui ne digère pas la méfiance gratuite, la surveillance paralysante, l'autorité imposée de façon unilatérale.

● ● ●
Cercle vertueux pour l'économie, cercle vicieux pour la confiance sociale

« Croissance à deux chiffres tous azimuts »

Dominique Legrand a créé l'Association nationale des villes vidéosurveillées (AN2V) et a fondé en 2004 la société Network Development Holding, SARL unipersonnelle de conseil spécialisée dans les télécoms et la sûreté.

La vidéosurveillance est sur le devant de la scène sécuritaire. Quel est l'état du marché ?

« C'est l'une des rares croissances à deux chiffres. Le recours aux technologies les plus avancées se répand tous azimuts. Le gouvernement a pour objectif de tripler le nombre de caméras de surveillance en milieu urbain, en

atteignant 60 000 unités d'ici 2 012. L'AN2V recense actuellement 200 collectivités en demande active d'information sur la vidéosurveillance. On a un bon millier de communes de plus de 10 000 habitants et un bon millier de communautés d'agglomération comme cibles potentielles. »

Quelque 8 000 postes de fonctionnaires de police seront supprimés d'ici 2 012. Les caméras remplacent-elles les hommes ?

« Non, je trouverai d'ailleurs ce jeu de vases communicants odieux. Au contraire, l'augmentation de la vidéosurveillance

entraîne plus d'enquêtes, plus d'interventions humaines. Avec les temps économiques difficiles, l'insécurité augmente alors qu'elle est de moins en moins acceptée. En parallèle, les moyens de l'État diminuent. Il va y avoir un transfert de l'emploi dans le secteur privé, c'est mécanique. L'USP (Union des entreprises de sécurité privée, première organisation patronale du secteur) envisage une croissance annuelle moyenne de l'effectif du secteur privé de 10 000 personnes par an à un horizon de dix à quinze ans pour atteindre 300 000 salariés. »

Comment s'organise ce développement frénétique ?

« Des convergences (État, municipalités, entreprises) se structurent autour de la sécurité. C'est d'ailleurs l'objet même de l'AN2V de lancer des passerelles entre tous ses acteurs. Avec l'USD, nous venons de signer une convention de partenariat. C'est un signe fort de convergence entre notre expertise technologique et les moyens humains de l'USD. Pour nous, la sécurité sera technologique ou ne sera pas. Il y a un brainstorming permanent, à partir du besoin de



« La sécurité sera technologique ou ne sera pas. »

sécurité, pour trouver le bon périmètre d'action. Le cadre réglementaire est encore en cours d'élaboration car les technologies avant-gardistes posent de nouveaux défis. L'AN2V tâche de prendre en compte six éléments : la réponse utile à la sécurité, l'orga-

nisation de la prévention, les moyens à l'œuvre, les coûts, la législation et l'éthique. »

Des chercheurs critiquent des études bâclées et trompeuses, une mise en place mercantile précipitée au détriment d'une pertinence ou d'une efficacité...

« Je commencerai par redire que des drames sont évités ou des justices rendues grâce à ce système. Mais il faut développer la vidéosurveillance intelligente. Trop souvent, au mieux, les systèmes se contentent d'enregistrer, au pire, on n'a rien pu repérer. Dans ce cas, le citoyen a le sentiment que la vidéosurveillance ne sert à rien, ou même le dessert en enregistrant des données privées. Il faut des caméras capables d'alerter en temps réel sur des situations véritablement dangereuses.

La R & D est en plein essor sur ce sujet. Vous seriez surpris des avancées. On est capable de détecter automatiquement un rôdeur dans un parking de quelqu'un qui regagne sa voiture, par l'analyse des trajectoires et des mouvements. Je privilégie une caméra de ce type à 200 caméras classiques actuelles. Avec des caméras vraiment intelligentes capables d'identifier des situations réellement problématiques et autant de comités d'éthique que de collectivités utilisatrices pour garantir le respect des libertés individuelles, la vidéosurveillance ne sera plus liberticide. »

REPÈRES

- ✓ 16,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour la sécurité privée
- ✓ 30 milliards d'euros de CA prévue pour 2012 (avant la crise)
- ✓ 6 000 entreprises, plus de 2 000 sans salariés. Les 30 majors réalisent plus de 50 % du CA global, les emplois sont fragilisés dans les TPE.
- ✓ 160 000 salariés (contre 120 000 policiers et 92 000 gendarmes en 2007)
- ✓ Plus de 70 % du CA provient de l'activité surveillance, 3,5 % de l'activité intervention, 11 % de la télé-surveillance en progression constante.
- ✓ 78 % du montant total d'affaires provient des marchés privés en 2008.
- ✓ La masse salariale représente plus de 90 % des coûts. Le turn-over est important, les paies dépassent rarement le Smic, la profession est entachée par les pratiques illégales.

Chiffres nationaux au 31 décembre 2008, source USD.

totalément survolté

Évaluation

Le jeu en vaut-il la chandelle ?

Mouvement suspect dans la maison. Le propriétaire est en vacances. Son système de détection anti-intrusion se déclenche. Alarme, caméra dissuasive ou enregistreuse, caméra reliée à un PC de vidéosurveillance à distance (télésurveillance) selon le cas.

Le Renoir du salon sera-t-il dérobé ? En général, le cambrioleur ne s'aventure pas en terrain surveillé et fuit les alarmes. S'il est déterminé et habile, le tableau disparaîtra malgré tout. Le propriétaire qui a souscrit un contrat d'intervention paie le déplacement d'un agent de sécurité sur place. Sur le prospectus, il faut cinq à dix minutes de battement. Dans la réalité, quinze à trente minutes, voire



Florent Myny : « La télésurveillance chez un particulier me semble assez luxueuse. »

plus, le temps des appels de voisinage et de la levée de doute vidéo à distance le cas échéant. Largement suffisant pour le voleur.

« Aucune entreprise n'est tenue à une obligation de résultat », rap-

pelle Florent Myny, installateur indépendant de système de sécurité alarme et vidéo (pas de télésurveillance) dans les Ardennes. Bien sûr, la législation interdit toute milice privée. À la police de se char-

ger des interpellations. Pour un vol chez un particulier, peu d'espoir, d'autres chats doivent être fouetés... « La télésurveillance n'apporte pas grand-chose de plus qu'une alarme (ou une caméra enre-

gistreuse sur disque dur pour ceux qui veulent en plus identifier ou savoir s'ils connaissent le voleur) pour empêcher le délit, sauf à devoir protéger ce qui est susceptible de faire intervenir la police », résume Florent Myny. Celle-ci met en général cinq à dix minutes pour intervenir. Mais elle n'est - en théorie ! - le service d'ordre d'aucun particulier, notamment pour la protection de ses biens...

Les prestataires de service de télésurveillance mettent toutefois en avant des spécificités que n'offre pas la simple dissuasion. Elle permet une levée de doute franche, donc d'économiser des déplacements et inquiétudes inutiles. En cas de méfait effectif, l'intervention de l'agent permet de rétablir la sécurité des lieux. Et les technologies séduisent le client. « Il y a une vague smart phone », explique Christophe Comel, responsable de l'agence de Charleville-Mézières de Périn Sécurité. Il propose à ses clients de la vidéosurveillance à distance directement sur leur téléphone. Avec 10 % de croissance esnérée cette année chez Périn

sécurité (3 M€ de CA en 2009), le client ne rechignerait pas sur l'exigence d'un service de plus en plus complet. L'effectivité concrète du système et son prix, c'est une autre affaire. Privée...

Quid en terrain public ?

La vidéosurveillance publique, en revanche, mérite de ne pas échapper à la question de l'efficacité et du prix. Brice Hortefeux défend des améliorations allant jusqu'à 40 % dans les villes équipées. Mais la méthodologie d'évaluation du dernier rapport public est douteuse, car elle ne base pas ses comparaisons sur les mêmes entités géographiques. Elle met même en avant des situations contre-productives. Et omet tout aspect économique. Un rapport de Londres de septembre 2006 évoque un impact très faible, dans une ville pourtant suréquipée... Le tout pour un investissement important, comme à La Courneuve, rapporte le quotidien Le Monde. Un budget de 543 000 € au départ, puis 242 000 € par an, pour treize caméras

Création

Cent fois plus gros !

Jeudi dernier, l'ovni est lancé officiellement. Son nom : Globale Sécurité. Le patronyme est à la mesure de l'ambition de son fondateur, Patrick Godard. Il ne compte plus sur le « petit 10 % de croissance annuelle » de sa holding GSF (Godard services finances), qui chapeaute trois entreprises de sécurité (commercialisation, télésurveillance et gardiennage). L'objectif de Globale Sécurité ? Multiplier le chiffre d'affaires actuel de GSF par cent ! Le tout grâce à la création d'un réseau de franchises sur lequel il travaille depuis deux ans...

« Nous avons un potentiel de 250 franchises, car nous visons les zones de 300 000 habitants », explique l'entrepreneur. « On peut tabler sur un million d'euros de chiffre d'affaires par agence », poursuit le



Patrick Godard : « Un potentiel de 250 franchises sur tout le territoire ».

dirigeant, qui, il y a une dizaine d'années, assurait la sécurité du CSSA. Soit cent fois les 2,5 millions d'euros de CA réalisés en 2009. Ce qui booste la croissance ? La vidéosurveillance publique...

« C'est un challenge digne de ce

nom », s'enthousiasme Dominique Potier, directrice commerciale de GSF recrutée le 1^{er} mars. « Le besoin de sécurité me semble assez lourd en France dans la vie de tous les jours », juge la Carolomacéenne. Il faut dire qu'elle a passé ces quatre dernières années sur un

territoire à peine protecteur, la Suisse... Déjà, Lille, Beauvais, Reims et une ville de la Somme sont en piste. Une première création à Amiens, avant l'été, devrait voir le jour. Avant un rythme de croisière imaginé à une ouverture d'agence par mois.

Législation

Marche sécuritaire

L'heure est au renforcement sécuritaire et technologique. La Loppsi 2 (loi de programmation pour la performance de la sécurité intérieure), adoptée à l'Assemblée nationale le 16 février, doit être débattue au Sénat.

Jusqu'ici, chaque municipalité pouvait décider d'installer ou non un système de vidéosurveillance sur son territoire. La Loppsi 2 prévoit désormais que l'État puisse imposer une installation aux municipalités, à leurs frais, dans trois cas : prévention du terrorisme, sites d'importance vitale et intérêts fondamentaux de la nation (en plus de peines renforcées, couvre-feu pour les moins de 13 ans et fichage élargis).

Elle complète le cadre légal basé sur la loi relative à la sécurité de 1995 et celle de 2004, qui modifie la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978.

Ces textes fixent à un mois le délai maximal de conservation des enregistrements vidéo. Les espaces privés ouverts au public (commerces...) sont censés devoir répondre d'une autorisation préfectorale s'ils utilisent des caméras de surveillance. Le préfet peut suspendre l'activité en cas contraire. Dans la pratique, aucun commerce n'est inquiété.

En assurant jusqu'à 100 % du financement les raccordements des centres de supervision urbains et PC de télésurveillance aux forces de l'ordre, la Loppsi 2 favorise la convergence public-privé. La loi reste incomplète sur l'encadrement des dérives possibles de l'externalisation de missions publiques à des opérateurs privés.

L'information sur la localisation des caméras, sur ceux qui visionnent les images et sur ceux qui disposent des enregistrements demeure obscure.

« Non au virus de la surveillance généralisée »

« Chaque citoyen devient un suspect permanent. La vidéosurveillance publique inverse totalement le fondement même du droit. » Pour Satilmis Yediren, le président de la section de Charleville-Mézières de la ligue des droits de l'homme (LDH), pas question de voir remplacer les interventions policières ad hoc par le flitage permanent de tous et en tous lieux. Pas question de remplacer la présomption d'innocence par la présomption de culpabilité. Pas question d'inverser la « charge de la preuve », en exigeant du suspect qu'il ait à prouver à tout instant son innocence au lieu de demander à l'accusateur d'établir la culpabilité.

Avec la surveillance généralisée et enregistrée, faut-il accepter le risque que des images soient conservées, visionnées, diffusées à votre insu ou de manière illégitime ? Faut-il accepter un climat social de suspicion omniprésente ? Est-il acceptable qu'une exigence perma-

nente pèse sur vous (l'irréprochabilité) sans que celui qui contrôle son application ne soit identifiable, donc sans recours possible au dialogue, sans possibilité de lui suggérer d'autres modalités de mise en œuvre de cette exigence, ni moyen de s'assurer qu'il applique à lui-même les exigences qu'il fait peser sur les autres ? « Non, les libertés individuelles sont menacées », répond la LDH.

Qu'à cela ne tienne ! Pourquoi crier au loup si vous n'avez rien à vous reprocher ? Pourquoi ne pas avancer sur la prévention de la délinquance, demanderont les convaincus... Sans questionner leur propre responsabilité ni les dérives.

Elles ne peuvent être ignorées cependant. Car elles relèvent d'un choix politique, privilégiant la méfiance générale sur le dialogue, l'éducation et la médiation sociale. Une note du 5 mars 2010 du comité interministériel de prévention de la délinquance, adressée aux pré-

fets, rappelle qu'« en 2010, la vidéoprotection constitue la principale priorité d'intervention du FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) ». Trente millions d'euros sont consacrés à son financement « en vue de la réalisation du programme gouvernemental d'installation de 60 000 caméras de protection (22 000 officiellement aujourd'hui) ». Des établissements scolaires doivent aussi être équipés.

En comparaison, 13 M€ sont consacrés à des porteurs de projets citoyens. Entre dérives voyeuristes, politique par la peur et récupérations malveillantes, la LDH rappelle qu'un touriste brésilien a été tué dans le métro londonien en 2005 « par erreur » d'interprétation d'un danger décelé à la caméra. Si la prévention de la délinquance adopte elle-même des méthodes peu respectables, le débat n'est pas près de se fermer.



Satilmis Yediren.

Tanguy PALLAVER